

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : 3e Concours CPIP Session : 2026
 Epreuve : CAS PRATIQUE Date de l'épreuve : 23/01/2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

SPIP de ...

Projet porté par : CPIP... Référent AICS
 Psychologue... Référent AICS

Tel :

Courriel :

A... le...

Monsieur le Directeur Fonctionnel des Services
 Pénitentiaires d'insertion et de probation

Mesdames et Messieurs les Conseillers Pénitentiaires
 d'insertion et de Probation

Objet : Projet de prise en charge collective des AICS

Annexe : Fiche action "Je suis, donc j'existe"

Robert Badinter disait que la prison est la
 conception bien sûr de la sanction, mais aussi, de
 l'amendement et de la réinsertion.

C'est donc dans cette démarche de prévention de la
 récidive que l'évaluation et la gestion des risques
 sur les auteurs d'infraction à caractère sexuel
 doit s'inscrire.

En effet, la loi n° 98-468 du 17 juin 1998 créant
 le suivi socio-judiciaire avec infraction, de
 plus puis les articles L 211-6 du code pénitentiaire 11.8.

et l'article 763.7 du code de procédure pénale visant à élargir le champ d'application de l'insertion de soins.

Ainsi, face à une augmentation significative du nombre de détenus condamnés pour des faits d'AICS, il convient de dynamiser nos actions notamment par la mise en place pluridisciplinaire d'un groupe de parole collectif (I) dont l'ambition sera d'accompagner les détenus condamnés pour des faits d'AICS de ne pas récidiver mais aussi de leur permettre de retrouver une place au sein de la société en leur qualité de citoyen (II).

I) le groupe de parole collective : un impératif visant à réduire la récidive.

Si le groupe de parole collective est l'un des piliers favorisant l'objectif de réduire la récidive (A) il doit être accompagné de manière pluridisciplinaire afin d'évaluer et gérer les risques de ce type d'action collective (B)

A) le groupe de parole collective, un élément moteur pour réduire le risque de récidive

Les détenus condamnés à des faits d'AICS sont souvent en manque de motivation lorsqu'ils abordent leur responsabilisation, c'est pourquoi le groupe de parole permet d'être confronté à ses pairs.

de prise de parole collective et libératrice car elle est dénuée de tout jugement puisque les individus sont présents pour des faits similaires. Une attitude ouverte, une écoute active est clé pour réussir ce type de travail collectif.

B) Un accompagnement pluridisciplinaire, nécessaire à réduire les risques de récidive

Selon le DISC (théorie) de Morsan, il existe 4 comportements humains qui génèrent des émotions différentes face à des situations identiques.

Dans cette dynamique, il est important de souligner que le rôle que joue le CIP et le psychologue sont différents.

L'analyse de comportement relève d'une compétence spécifique et une formation particulière pour permettre une évaluation collective et individuelle des détenus concernés par du faits d'AICS.

L'objectif principal étant de lutter contre la récidive, le travail de concert permettra à chaque fonction de spécialiser son approche et son dialogue avec le groupe.

II) Le groupe de parole collective : un vecteur de prise de conscience et de responsabilisation.

Les fondements cognitifs et comportementaux permettent aux individus une prise de conscience de leurs actes (A) afin d'instaurer une justice restauratrice et une responsabilisation (B) en lien avec les valeurs de la société.

A) Une prise de conscience de leurs actes

Le groupe de travail collectif par la parole permet aux individus détenus de prendre conscience de leurs actes à travers différents exercices. Ils appréhendent leur place en société, représentent les valeurs républicaines et l'histoire du pays.

De plus la plus disciplinarité permet aux détenus d'accomplir un travail cognitif et corporel qui leur permettra de prendre du recul et analyser leurs traumas, afin de les soigner. D'ailleurs, l'EMDR et les TCC sont des techniques largement utilisées pour travailler individuellement et collectivement sur des visions et traumas passés.

B) La responsabilisation des actes.

A travers la démarche de groupe par la parole le détenu condamné travaille non seulement sur la compréhension mais aussi et surtout sur une justice restaurative pour la victime qui est une condition sine qua non à limiter la récidive.

Par la justice restaurative, le détenu accepte de considérer la victime et aussi de reconnaître ses fautes graves permettant ainsi à la victime de se reconstruire parallèlement à lui-même.

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : 3^e CONCOURS CPIP Session : 2026

Epreuve : CAS PRATIQUE Date de l'épreuve : 23/01/2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

ANNEXE FICHE ACTION

SPIP de...

Département...

Antenne : Mikeu fermé

Intitulé du projetNouvelle création

"Je suis, donc j'existe"

Thématique
délinquante du PPRTravail collectif sur la genèse
délinquante à travers l'appréhension
et la réappropriation des règles du
contrat social et des techniques
comportementales et cognitives

Public cible

Personnes condamnées à des faits de
violences à caractère sexuel
sur majeur(e)
Personnes devant être dans une
reconnaissance des faits et se
placant dans la minimisation,
la banalisation ou la
justification des faits.

Nombre de séances	10 (en incluant deux séances individuelles) Séance de 2h tous les 15jrs
Les animateurs	CPiP de ... Psychologue ...
Nombre de participants	8 participants
Psychologue régulateur	Psychologue rattaché au SPiP ...
Sn stable	/
Sn CV	le joindre à la fiche si nouveau
Le Partenariat	CRIAYS + Magistrat Association des victimes de violence sexuelles
Nombre d'interventions	1 séance de préparation = 2h 2 séances d'intervention en groupe 1 séance de bilan
Coût horaire	Néant

Description des séances

Groupe de parole = - initiation à la réflexion.
collectif - Estime de soi
- Responsabilisation des actes
- Notion de victimisation.
- Prévenir la récidive
- Retrouver les valeurs
sociales.

- Séance 1: Présentation du projet, des animateurs et des participants et rédaction d'une charte commune d'engagement: volontariat.

- Séance 2: Signature de la charte et travail autour des valeurs républicaines et l'histoire du pays et la place de la femme.

Photo-langage.

- Séance 3: les dangers du cyber travail autour de notion de violence, radicalisation.

- Séance 4: Séance visionnage film + débat "les chatouilles"

- Séance 5: la relation à l'ombre.

Présence de l'association des femmes victimes de violences

- Séance 6: Travail sur la victime
Présence de CRIAVS

- Séance 7: Débat avec le magistrat

- Séance 8: Bilan

Calendrier Révisionnel

1) Débat projet : Mars 2016.

- Révisions de services

SPiP

Psychologue

association / CHIVS

2) Débat du groupe : Juin 2016

objectif 2016 - 2017.

Validation du projet et financement
revenu sur le budget SPiP.